

## Commune de LAUZERTE

ACTE : 3-5-3

L'an deux mille vingt-trois et le 30 Août à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Étaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE.

MRS BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BOURCIER A M. CAM.

MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MRS. BADO, BERTHAUX.

MME NEGRE.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 24/08/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES EN RAISON DES TRAVAUX AU GYMNASE ET A LA SALLE DES FETES.**

Monsieur le Maire signale au conseil que suite au rachat du gymnase et aux travaux de réhabilitation du complexe polyvalent de Lauzerte par le département, ces bâtiments seront inaccessibles et inutilisables jusqu'à la fin du chantier. Certaines associations demandent la possibilité d'utiliser la salle d'exposition au-dessus de France Service 10 place des Cornières, la salle Amanda MILLS ou l'Espace Points de Vue pour pouvoir continuer à y organiser leurs activités pendant le temps des travaux.

Monsieur le Maire souhaite continuer à soutenir ces associations en mettant gratuitement à leur disposition les salles communales partagées. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par une convention d'utilisation annuelle qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des bâtiments pour chaque association.

Cependant, Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture avait signalé précédemment que les salles Amanda MILLS et l'Espace Point de Vue n'étaient pas connus comme ERP et actuellement la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public de la commune pour ces deux bâtiments n'est toujours pas régularisée.

Un planning temporaire d'occupation par les associations a été réalisé afin d'optimiser l'usage de ces différentes salles et de programmer des activités compatibles avec les autres utilisateurs des bâtiments.

L'accès au bâtiment 10 place des cornières se faisant avec des clés sécurisées, M le Maire propose de fixer une caution de 100 € pour toutes les clés sécurisées qui seront remises à chaque association et d'encaisser la caution en cas de perte ou de non restitution.

L'encaissement de ces recettes se fera principalement par la régie de recettes du le budget Animations-Communication.

Monsieur le Maire, par la délibération N°D2020.06.12-07, a autorisé pour modifier cette régie et définir les modalités d'encaissement.

Après lecture du modèle type de la convention en vigueur pour l'utilisation des salles communales, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au

dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes annuelles ou exceptionnelles avec les utilisateurs suivants :

L'association ADMR Lauzerte  
L'association Aider  
L'association ALEJ  
L'association AME  
L'association Amicale du Rugby Lauzerte  
L'association APE des écoles de Lauzerte  
L'association Art Points de Vue  
L'association ASAPPL  
L'association Brain Up  
L'association Ecole de Musique Intercommunales Rue Bourbon  
L'association Être ici et maintenant  
L'association La Colline Enchantée  
L'association Lauzertin  
L'association Le Club de Jardinage de Lauzerte  
L'association le Goujon Lauzertin  
L'association Les Amis de la Médiathèque  
L'association Les Amis de Lauzerte  
L'association Les Anges Gardiens  
L'association Les Restaurants du Cœur  
L'Association Lil'oz enfants du Quercy  
L'association M2P Prévention  
L'association Metalik'Art  
L'association Paroisse Lauzerte  
L'association Place aux Nouvelles  
L'association Quercimages  
L'association Quercy Loisirs  
L'association Quercy Pays de Serres  
L'association Soliha  
L'association Terre Neuve du Sud-Ouest  
L'association Traces et Diagonales  
L'association Val'Harmonie  
L'association Corps et Danse  
L'association Ecole de Musique Intercommunales Rue Bourbon  
L'association Être ici et maintenant  
L'association Gymnastique Volontaire Lauzerte  
L'association Kaizen Santé 82  
L'association Lauzerte Country  
L'association Oasis en Séoune  
L'association Signes et Jeunesse  
L'association Ufolep 82  
L'association Val'Harmonie

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer les conventions correspondantes avec les différents utilisateurs ainsi que les éventuelles nouvelles demandes afin qu'ils puissent continuer à proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **FIXE** : à 100 € la caution par clé sécurisée ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Maire,  
François LE MOING